

Articles saisonniers

Les fruits et légumes frais sont considérés comme des articles saisonniers. Afin de résoudre les difficultés liées au caractère saisonnier de ces articles, il a été procédé à la composition d'un « panier » de fruits et de légumes différent pour chaque mois, sur la base de données obtenues auprès de tous les marchés municipaux de gros. Le coefficient de pondération attribué aux différents types de fruits et légumes est proportionnel à la valeur totale de leurs ventes, telles qu'elles ont été enregistrées sur les marchés de gros sur une période de trois années. En fait, les ventes relatives aux années 1983, 1984 et 1985 ont été calculées en combinant tout d'abord les quantités respectives de chaque article, puis en les multipliant par les prix de détail prévalant sur le marché pendant l'année de base 1986.

Il est à noter que, lors du calcul des indices relatifs aux fruits et légumes frais, les coefficients de pondération globaux sont maintenus chaque mois à un niveau constant alors que la variété et la pondération respective des articles sont modifiées chaque mois, en fonction de leur disponibilité. Pour ce qui est des articles qui ne sont pas en vente toute l'année durant, tels que les appareils de chauffage, les vêtements et les chaussures d'été ou d'hiver, les fleurs, le poisson frais, etc., le dernier prix enregistré est reporté pour les mois où ils ne sont pas disponibles.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base.

L'indice est calculé directement au niveau national. Un prix moyen pondéré est calculé pour chacune des trois villes principales, en utilisant les coefficients de pondération suivants: 5 pour Nicosie, 3 pour Limassol et 2 pour Larnaca, ces coefficients reflétant approximativement l'ordre de grandeur de leur population respective. Le rapport de prix est calculé en divisant le prix moyen du mois courant par celui du mois précédent et en multipliant le résultat par le rapport de prix du mois précédent.

Autres informations

Les principaux indices par sous-groupe sont publiés, ainsi que certains indices partiels spéciaux ventilés selon l'origine économique des biens et services.

Organisation et publication

Ministry of Finance, Department of Statistics and Research: «Monthly Economic Indicators».

idem: «Economic Report».

idem: «Statistical Abstract».

idem: «Labour Statistics».

idem: «Methodology of the Retail Price Index», Series I, Report 4, novembre 1988 (Nicosie).

COLOMBIE

Dénomination officielle

Indice de los precios del consumo - familias de ingresos bajos, (Indice des prix à la consommation - familles à revenu modique).

Portée

L'indice est calculé chaque mois et porte sur les ménages urbains à revenu modique.

Base originale

Décembre 1988 = 100.

Source des coefficients de pondération

Le choix des articles et la détermination des coefficients de pondération sont conformes aux résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée de mars 1984 à février 1985, auprès de ménages privés servant à la population de référence de l'indice. De ce fait, l'indice des prix à la consommation porte sur un groupe social qui est le plus large possible tout en restant suffisamment homogène dans ses habitudes de consommation pour concourir à la définition de la population de référence. Aux fins de la présente étude, cette population de référence se définit comme l'ensemble des ménages privés résidant dans les zones urbaines de treize villes; en sont exclus les ménages d'une personne et les ménages collectifs, dont les habitudes de consommation sont très particulières, et les ménages aux revenus très élevés dont ces mêmes habitudes présen-

tent une grande dispersion, le tout représentant 5 pour cent de la totalité des ménages recensés dans chaque ville.

Pour le choix des articles, les trois critères ci-après ont été retenus:

- poids relatif de la dépense correspondant à l'article: 5 pour cent ou plus des dépenses du groupe;
- fréquence d'acquisition observée: l'article doit être acheté par plus de 30 pour cent des ménages;
- possibilité d'identification, c'est-à-dire possibilité d'observer les prix et les quantités achetées.

Les coefficients de pondération n'ont pas été ajustés pour tenir compte des variations de prix entre 1984-85 et 1988.

Pondération et composition

| Groupes principaux | Nombre d'articles | Pondé- ration | Nombre ap- proximatif de relevés de prix |
|---|-------------------|------------------|---|
| Alimentation | 77 | 42,58 | 2 540 |
| Logement: | | | 7 341 |
| Loyer | 1 | 19,35 | ... |
| Combustible, éclairage eau | 5 | 4,82 | ... |
| Mobilier, ameublement, produits d'entretien, linge de maison | 28 | 7,14 | ... |
| Habillement | 24 | 8,16 | 1 715 |
| Soins médicaux | 13 | 3,30 | 1 037 |
| Instruction et loisirs | 18 | 4,79 | 990 |
| Transports et communications | 12 | 4,03 | 420 |
| Divers | 16 | 5,84 | 1 039 |
| Total | 194 | 100,00 | 15 082 |

Dépenses de consommation des ménages

Ne sont prises en compte que les dépenses qui correspondent à l'achat de biens et de services aux fins de consommation finale. Sont donc exclus de l'indice les dépenses afférentes à des opérations financières, le remboursement des dettes, les intérêts liés à l'usage de cartes de crédit, les impôts, amendes, etc. Une fois ôtées ces dépenses - qui sont prises en compte dans l'enquête sur les revenus et les dépenses, mais qui sont étrangères à la notion de dépenses de consommation - les autres dépenses sont regroupées en catégories conformes à la structure de l'indice des prix.

Les revenus en nature consommés par les ménages sont imputés aux dépenses des biens ou services respectifs; les logements occupés en propriété sont imputés à la pondération des loyers, mais seules les données relatives au loyer sont relevées. L'achat de biens usagés est traité comme toute autre acquisition; les cotisations à la sécurité sociale sont considérées comme une déduction du revenu.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés par des enquêteurs auprès de points de vente au détail et de prestataires de services. Mais les établissements spécialisés dans la vente au détail ou la prestation de services ne sont pas les seules sources utilisées pour l'indice des prix à la consommation. Dans le cas des loyers par exemple, qui constituent un sous-groupe de la rubrique logement, les enquêteurs demandent directement au locataire combien il dépense à ce titre.

Comme autres sources d'information, il faut encore citer les entreprises de services publics municipaux, qui procurent aux enquêteurs les tarifs pratiqués pour l'adduction d'eau, le tout-à-l'égout, l'électricité et le téléphone. De même, les mairies communiquent les décrets qui fixent les tarifs des transports publics urbains.

Les prix des denrées alimentaires sont relevés avec une périodicité inférieure au mois: celui-ci est divisé en trois décades dans chacune desquelles l'enquêteur interroge un tiers des informateurs. Chaque mois, par conséquent, les informateurs sont interrogés une fois, alors que les prix sont relevés trois fois.

Sont relevés mensuellement des articles comme le prix des services publics (adduction d'eau, tout à l'égout, électricité, téléphone) et les tarifs des lignes d'aviation, à cause des variations que les uns et les autres présentent de mois en mois.

S'agissant de la visite des établissements informateurs, les prix y sont relevés chaque mois de l'année, à l'exception de certains articles qui font l'objet de relevés plus espacés:

- bimestriels pour les produits d'entretien, les médicaments, les produits d'hygiène corporelle;
- trimestriels pour l'habillement, le mobilier, l'électroménager, les fournitures scolaires;

- annuels pour le coût de l'inscription, de la pension et des livres dans les établissements scolaires.

Ces périodicités sont fixées en fonction de la variabilité relative dans le temps, du prix des biens et services considérés. Les prix de quelques articles - gaz de ville, gaz en bouteille, essence automobile, billets de loterie et de cinéma notamment - sont relevés dans la période où se produit la variation. Les prix observés ou relevés sont ceux que paie le consommateur pour un bien ou un service offert à la vente au détail et au comptant, au moment où l'enquêteur effectue sa visite dans l'établissement considéré.

Logement

Les données relatives au logement sont recueillies tous les quatre mois, mais les enquêteurs reportent chaque mois dans l'indice les variations de prix du quart de l'échantillon, les trois autres quarts y figurant sans variation.

Est seul pris en compte le prix des loyers proprement dit, et seuls sont considérés les logements privés. Les relevés se font par entrevue directe. Les logements occupés en propriété ne sont pas enquêtés.

Spécification des variétés

Une fois terminé le choix des articles, on en définit les différentes qualités, qui constitueront autant de variétés dont les prix seront à relever périodiquement pour chaque article. Il a été procédé, en janvier 1987, à une étude à cet effet dans les treize villes de l'indice; puis chacun des articles retenus a fait l'objet d'une spécification détaillée. Il avait été décidé en outre, comme condition essentielle, que les articles retenus dans chacun des sous-groupes devaient:

- présenter une évolution de prix comparable à celle des autres articles du sous-groupe;
- être habituellement consommés dans les ménages du groupe socio-économique considéré;
- présenter une garantie raisonnable de permanence sur le marché;
- être facilement observables.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsqu'il n'est plus possible de relever le prix correspondant à une spécification figurant dans l'indice, ou quand il est nécessaire de remplacer l'établissement informateur, on procède à un «changement de référence», méthode qui permet d'annuler les variations de prix dues au changement de spécification ou de source. Toutefois, s'agissant des sous-groupes de l'habillement, dont les références et, en général, les spécifications, sont très changeantes, chaque nouveauté qui se présente à l'enquêteur fait l'objet d'une étude qui doit l'aider à décider de la validité de la variation de prix constatée.

Articles saisonniers

Ils ne font l'objet d'aucun traitement spécial.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période mars 1984 à février 1985.

L'indice d'un agrégat (sous-groupe, ville, tout le pays) est la moyenne pondérée d'indices élémentaires, les pondérations utilisées correspondant à la structure des dépenses effectuées par les ménages à revenu modique des différents espaces retenus (en l'occurrence les treize villes).

Autres informations

D'autres indices sont calculés pour les familles urbaines à revenu moyen (employés), pour toutes les familles du pays (à revenus modiques et moyens), et pour chacune des treize villes (toutes familles, familles à revenu modique, familles à revenu moyen). Des indices de sous-groupes détaillés sont publiés.

Organisation et publication

Departamento Administrativo Nacional de Estadística: «Boletín Mensual de Estadística (Bogota)».

idem: «Boletín Mensual de Estadística» (Bogota), no 433, avril 1989 (pour de plus amples détails d'ordre méthodologique).

COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS

Dénomination officielle

Indice général des prix à la consommation.

Portée

L'indice est calculé trimestriellement et porte sur toutes les familles urbaines et rurales de tous les Etats membres de la Communauté des Etats Indépendants (CEI).

Base originale

La période de base de l'indice utilisée dans les publications nationales est généralement une année = 100.

Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération sont calculés à partir d'une enquête relative aux dépenses des familles effectuée tout au long de l'année 1989. L'échantillon était constitué par 90 000 familles vivant dans les zones urbaines et rurales des Etats membres de la Communauté des Etats Indépendants. Les pondérations n'ont pas été ajustées pour tenir compte de l'évolution des prix entre la période de l'enquête et la période de base.

Pondération et composition

| Groupes principaux | Nombre d'articles | Pondé- Nombre ap- proximatif de relevés de prix |
|--|-------------------|---|
| Alimentation | 58 | 35,168 |
| Boissons alcoolisées | 4 | 9,620 |
| Habillement et chaussure | 27 | 22,616 |
| Mobilier, articles et équipement de ménage | 11 | 11,805 |
| Produits d'entretien, soins personnels et médicaux, tabac, combustible, etc. | 9 | 7,070 |
| Services: | | |
| Réparations, entretien, loisirs | 11 | 6,462 |
| Transports et communications | 2 | 3,346 |
| Loyer et taxes | 1 | 3,418 |
| Autres services | 1 | 0,496 |
| Total | 124 | 100,000 |

Dépenses de consommation des ménages

Sont comprises toutes les dépenses de consommation, y compris les cadeaux. Tous les types d'impôts ou de contributions, primes d'assurances, revenus en nature et logements occupés en propriété sont exclus.

Mode de relevé des prix

Les enquêteurs procèdent au relevé des prix auprès d'approximativement 100 000 points de vente au détail et de prestataires de services dans l'ensemble du territoire des Etats membres de la Communauté des Etats Indépendants. Les localités et points de vente ont été sélectionnés sur la base des données relatives au volume et à la structure du chiffre d'affaires. Les relevés des prix ont lieu sept à dix jours avant la fin de chaque mois. Les données concernant les soins médicaux, les services communaux, les transports et communications sont obtenues mensuellement à jour fixe. Le commerce des marchandises à des prix spéculatifs est pris en compte lors du relevé des prix au marché noir à la fin de chaque trimestre. Cependant, il n'est pas pleinement tenu compte des interférences sur les prix moyens causées par la pénurie d'articles vendus à des prix fixes plus accessibles dans des points de vente officiels.

Logement

Pas disponible.

Spécification des variétés

Chaque article fait l'objet de spécifications détaillées portant sur la matière première utilisée, la qualité et les caractéristiques essentielles du produit.

Substitution, changement de qualité, etc.

Les changements de qualité sont pris en compte au cours de la période de relevés des prix dans les points de vente. Le prix de la nouvelle qualité est ajusté au moyen de la méthode d'enchaînement.

Articles saisonniers

Il n'est pas tenu compte des fluctuations saisonnières des prix.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à 1989.

L'indice général pour la Communauté des Etats Indépendants est un agrégat d'indices locaux des Etats membres de la Communauté, les coefficients de pondération correspondant à la structure de l'emploi, au niveau des revenus et à la rotation d'ensemble des marchandises.